



DEMANDE D'ACCÈS À L'INFORMATION

Pour obtenir une copie d'un document détenu par la Ville de Coaticook, toute demande doit être acheminée par écrit à la greffière qui est la responsable de l'accès aux documents. La Ville de Coaticook dispose de vingt (20) jours pour répondre à la demande et conformément à la loi, ce délai peut être prolongé à certaines conditions. Lorsque requis, la greffière est disponible pour orienter ou préciser votre demande. Les frais prévus au règlement de tarification s'appliquent pour toutes les copies de document.

De manière générale, ne sont pas accessibles les éléments suivants :

- renseignements nominatifs permettant d'identifier une personne physique;
- à incidence économique pouvant nuire aux intérêts de la municipalité;
- sur l'administration de la justice ou de la sécurité publique et pouvant causer un préjudice à un individu;
- ébauche, brouillon ou notes préparatoires d'un document, etc.;
- rapport d'analyse et de recommandation.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec le service du greffe au 819-849-2721.

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE	
Nom :	Prénom :
Adresse :	Code postal :
	Téléphone résidence :
Courriel :	Téléphone travail :

IDENTIFICATION DU DOCUMENT DEMANDÉ

MODE DE CONSULTATION SOUHAITÉE		
Consultation à la municipalité	Oui	Non
Copie du document (des frais de copie s'appliquent)	Oui	Non

SIGNATURE	DATE